Lycée Émile Duclaux TS - Spécialité ISN

Utilisation des chaînes de caractères en Python

Les éléments d'une chaîne sont toujours numérotés à partir de zéro.

Une chaîne peut-être délimitée par des guillemets simples ou doubles. L'emploi de guillemets doubles permet l'emploi de l'apostrophe : maChaine="je m'amuse" est correct, mais maChaine='je m'amuse' ne l'est pas.

Une chaîne de caractère peut contenir le symbole \n qui indique un retour à la ligne.

Pour définir une chaîne avec des retours à la ligne, on peut aussi utiliser des triples doubles-guillemets : """ ... """

Dans la suite, on considère la chaîne a="choucroute".

Accès aux éléments d'une chaîne

Les commandes sont les mêmes que pour les listes. Par exemple a[1:3] retourne la sous-chaîne 'ho'.

Opérations simples sur les chaînes

Commande	Effet	Commentaires
len(a)	10	longueur de la chaîne
b=a+" avec des saucisses"	'choucroute avec des saucisses'	Concaténation de chaînes
"miam "*3	'miam miam miam '	Répétition d'un motif



Contrairement à ce que l'on peut faire avec une liste, il n'est pas possible de modifier directement un caractère dans une chaîne en tapant par exemple : a[2]='a'.

Fonctions avancées

Commande	Effet	Commentaires
a.index('o')	2	Retourne l'indice de l'élément spécifié (première occurrence)
a.count('o')	2	Nombre d'apparitions de la sous-chaîne spécifiée
a.capitalize()	'Choucroute'	Met en capitale la première lettre
"SOS".lower()	'sos'	Convertit en minuscules
"sos".upper()	'SOS'	Convertit en majuscules
a.center(15)	' choucroute '	Centre la chaîne dans une chaîne de la longueur indiquée
b.split()	['choucroute', 'avec', 'des', 'saucisses']	Convertit une chaîne en une liste de sous-chaînes
"chou:saucisse:lard".split(':')	['chou', 'saucisse', 'lard']	On peut préciser quel caractère sert de séparateur
b.find('des')	16	Cherche la position d'une sous-chaîne dans la chaîne
"b.replace("","*")	'choucroute*avec*des*saucisses'	Remplace le premier caractère indiqué par le second

Complément : Formatage des chaînes

Voir le manuel "Apprendre Python" pages 138 à 140.